

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
13 mars 2018**

PUBLIE LE : **27 MARS 2018**

Délibération n° 130318-7 : Désignation des membres de la Conférence Intercommunale

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le six mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 MARS 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Titulaire
078200062461-20180327-130318-7-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	25
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	25

SIDRU / CS –130318-7

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU la délibération du comité syndical du 4 juillet 2013 qui approuve la convention d'entente, entre le SIDRU et le SIVaTRU, permettant aux deux syndicats d'instaurer un partenariat sur chacun de leurs équipements sur le long terme.

VU l'article 6 de cette convention créant une conférence de suivi, appelée conférence intercommunale.

CONSIDERANT le fonctionnement de la Conférence qui se réunit au moins 2 fois par an, et nécessite un quorum calculé comme suit :

- Au moins deux membres par syndicat assistent à la Conférence ;
- Autant de représentants de chacun des syndicats assistent à la Conférence.

Les débats font l'objet d'un compte-rendu auprès des organes délibérants des deux syndicats.

Le vote est public, sauf si la moitié des membres présents s'y oppose, et a lieu à la majorité des 5/6 des membres présents à la Conférence.

Les décisions de la Conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par des délibérations concordantes adoptées, par chaque comité syndical, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

CONSIDERANT les missions de la conférence chargée notamment :

- de vérifier que les prix unitaires des prestations du SIDRU et du SIVaTRU n'excèdent pas les coûts réels des prestations des deux syndicats ;
- de réaliser des bilans réguliers de l'exécution de la convention portant notamment sur l'évolution des quantités de déchets apportées par chacun des deux syndicats ;
- de suivre régulièrement l'évolution des prix de traitement des déchets ménagers et assimilés issus de l'application de la convention afin d'atteindre l'objectif de convergence des prix et des charges, dans le respect des intérêts respectifs, à l'horizon 2018 ;
- de proposer des modifications de la convention au regard des évolutions constatées dans les conditions d'exécution de la convention et notamment les modalités financières et les apports de déchets ;
- d'effectuer les arbitrages financiers ;
- de proposer les modifications à envisager en fonction des évolutions législatives et réglementaires en vue de poursuivre la convention ;

- d'étudier le développement des synergies potentielles entre les deux syndicats en matière de politique de réduction des déchets, de traitement des déchets verts, des encombrants et de la filière bois ;
- de contribuer à l'harmonisation des campagnes de communication en matière de tri sélectif ;
- d'échanger des expériences menées ou à mener sur les deux territoires.

CONSIDERANT que chaque année, la Conférence dresse un rapport de la coopération entre les deux syndicats, présenté au sein de leurs comités respectifs.

CONSIDERANT que cette conférence est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de chaque syndicat.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner, pour le SIDRU, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote.

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de représentants du SIDRU à la Conférence Intercommunale les délégués cités ci-après :

1^{er} Tour :

Membres titulaires :

Monsieur Mark VENUS	CASGBS
Monsieur Lucas CHARMELE	CUGPS&O
Monsieur Hugues RIBAUT	CUGPS&O

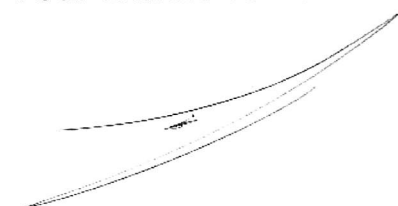
Membres suppléants :

Monsieur Michel LEPERT	CASGBS
Monsieur Georges MONNIER	CUGPS&O
Monsieur Daniel MOLINA	CUGPS&O

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 MARS 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **27 MARS 2018**

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal